

## Séance du 15 septembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze septembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard  
Absents excusés : Mrs José Albesa, Loïc Poupin  
Mme Solène Loyer a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2016-09-d1

### **Admission en non-valeur d'une créance impayée (redevance assainissement)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme De Geuser, comptable du Trésor de prononcer l'admission en non-valeur des créances suivantes :

#### **Pour l'exercice 2014 budget assainissement**

Titre n°6 F28 pour un montant de 54.59 €

Cette créance étant visée par le jugement du 26 janvier 2016 statuant sur la situation de surendettement, le conseil municipal admet cette créance en non-valeur.

#### **Pour l'exercice 2015**

Titre n°32 pour un montant de 118.86 €

Le conseil municipal refuse l'admission en non-valeur de cette créance.

2016-09-d2

### **Décision modificative n°1 Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes au budget assainissement 2016

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
6541	Créances admises en non-valeur	+ 54.59			
61528	Entretien réparation	-54.59			

2016-09-d3

### **Déclaration d'intention d'aliéner parcelle B 863**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Maître Leprince Véron une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle suivante :

N° de parcelle	Lieu	Superficie
B 863	Le Bourg	00ha 02a 77ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

2016-09-d4

### **Fermeture du Centre des finances publiques de Loué**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du ministère de fermeture de la trésorerie de Loué avec transfert de l'activité à la trésorerie de Conlie.

Le Conseil municipal décide de faire part de son désaccord en reprenant la délibération de la commune de Loué ci-après :

La Direction Départementale des finances publiques de la Sarthe a récemment informé la Commune de sa décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques de Loué au 1er janvier 2017.

Cette fermeture viendrait affaiblir un service public de proximité qui participe au maillage territorial et à l'égalité d'accès aux services publics des citoyens sur l'ensemble du territoire national.

La commune de Loué est le chef-lieu du Canton de Loué et un pôle structurant majeur de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen : la fermeture de la Trésorerie est ainsi incompréhensible au regard de la position de la commune, centrale d'un point de vue géographique et administratif.

Ainsi, le Centre des Finances Publiques de Loué constitue le seul Centre des Finances Publiques situé sur le territoire de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen, composée de 29 communes pour 18 500 habitants.

La dématérialisation des actes ne remplace en aucun cas l'accompagnement et le conseil que sont en droit d'attendre ces administrations ainsi que les citoyens du territoire. Cette fermeture engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités et pour ses habitants.

La commune souhaite le maintien de tous les services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics.

Plus généralement, la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales et l'État ne respecte pas ses engagements en termes d'organisation du territoire.

La Commune souhaite un service public de qualité, adapté à l'évolution de la société, et dont la modernisation ne constitue pas un prétexte pour sa disparition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **MARQUE** sa ferme opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Loué,

- **DIT** que la disparition de ce service public de proximité va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

- **APPELLE** les habitants à faire connaître leur opposition à cette décision, auprès de la Commune, qui la relaiera au Ministère.

2016-09-d5

### **Mise en place du nouveau régime indemnitaire pour la agents : le RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les agents de la commune bénéficient de l'Indemnité Administrative de Technicité IAT.

Le nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP (Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel) a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants et à s'appliquer à l'ensemble des filières.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide de mettre en place le RIFSEEP pour les agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les conditions suivantes :

L'IFSE Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise est attribué aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels exerçant les fonctions du cadre d'emploi des adjoints administratifs et des adjoints techniques.

Les montants maximums suivants sont retenus :

Cadres d'emplois	Montants annuels maximums de l'IFSE	Montants annuels maximums du CIA
Adjoint Administratif G1	3832 €	0 €
Adjoint Technique G2	452 €	0 €

L'IFSE sera versé mensuellement

Le montant de l'IFSE sera proratisé en fonction du temps de travail

Le versement sera maintenu en cas de maladie

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité et fera l'objet d'un arrêté

Cette délibération est adressée pour avis au Comité Technique.

## **Questions diverses**

### **Chapelle d'Etival**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr Grégoire, président de l'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie.

Le Conseil Municipal décide d'instruire un dossier privilégiant le maintien hors d'eau de la Chapelle avant de refaire la voûte de l'absidiole qui est certes dégradée mais dont l'état est stable. Il faut gérer les problèmes d'infiltration. Un devis est demandé pour la pose de gouttières. Il est souhaitable de faire une étude pour des travaux de toiture.

### **Lutte contre les ragondins**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le regroupement des communes de Chassillé, Chemiré et Epineu le Chevreuil pour la création d'un GIDON (Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles). Mr Bassereau représentera la commune de Chemiré.

### **Cabine téléphonique**

Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Orange en vue du dépôt de la cabine téléphonique.

### **SCOT**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le SCOT Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vallée de la Sarthe a été arrêté le 13 juillet 2016, les documents sont consultables sur le site du Pays Vallée de la Sarthe.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h